|  |
| --- |
| **CENTRE HOSPITALIER BILLOM** |
| |  |  | | --- | --- | |  |  |   ***Rénovation et adaptation locaux cuisine*** |
| **Cahier des Clauses Techniques Particulières**  **LOT 01 : DEMOLITION – MACONNERIE** |

**Direction ETOT (Equipe Territoriale Opérations Travaux)   
CHU DE CLERMONT FERRAND**

**58 rue Montalembert – 63003 CLERMONT FERRAND**

Table des matières

[1.1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVE AU PRESENT LOT 3](#_Toc220412949)

[1.1.1. CCTP LOT 0 3](#_Toc220412950)

[1.1.2. Généralités 3](#_Toc220412951)

[1.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 5](#_Toc220412952)

[1.2.1. PROTECTION DE CHANTIER 5](#_Toc220412953)

[1.2.2. DEPOSE DE MENUISERIE EXTERIEURE 5](#_Toc220412954)

[1.2.3. DEMOLITION ALLEGE EN BETON ARME 5](#_Toc220412955)

[1.2.4. CREATION OUVERTURE DANS MURS AGGLOMERE 6](#_Toc220412956)

[1.2.5. DEPOSE PANNEAUX AGROALIMENTAIRE ET DIVERS 6](#_Toc220412957)

[1.2.6. DEPOSE RESINE EXISTANTE ET PLINTHES 7](#_Toc220412958)

[1.2.7. PETITE MACONNERIE 7](#_Toc220412959)

[1.2.8. DEMOLITION PLAFONDS DALLES MINERALES 8](#_Toc220412960)

[1.2.9. ELABORATION DU DOE 8](#_Toc220412961)

* 1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVE AU PRESENT LOT
     1. CCTP LOT 0

L'entreprise doit se référer au CCTC "Lot 0 prescription générales communes", qui forme les prescriptions générales de l'opération, et qui concerne l'ensemble des lots.

L'offre de l'entreprise comprendra également l'ensemble des incidences financières induites par la prise en compte des stipulations de tous les documents cités au CCTC .

D'autre part, l'entreprise titulaire du présent lot s'engage à prendre en compte l'ensemble des pièces

constitutives du dossier de consultation des autres lots pour l'établissement de son offre.

* + 1. Généralités

L’Entreprise est réputée avoir intégré dans son forfait toutes mesures destinées à assurer la sécurité des personnels, telles qu’elles résultent de l’application de la réglementation (Code du Travail notamment), les lois, décrets et circulaires ainsi que par les normes en vigueur, les recommandations de l’INRS..

D’une manière générale, l’Entreprise devra être en mesure de décrire les opérations nécessaires à la marche des installations (type, localisation, fréquence, durée, personnel nécessaire, moyens techniques, risques,...) et de définir les mesures de prévention envisagées.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d’éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l’entreprise. Il est précisé à ce sujet que l’installation pourra être soumise à une inspection.

Les travaux devront se dérouler conformément aux dispositions du code du travail. Une attention particulière sera apportée au respect des mesures de sécurité pour les travailleurs.

##### Règlementation

L’entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d’œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatible avec les ouvrages réalisés.

##### Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:

- Procès-verbaux de matériaux employés,

- Les certificats de qualités de matières employées,

- Le procès-verbal de réception des supports,

##### Coordination.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

##### Choix des matériaux et exécution des ouvrages.

Les matériaux utilisés dans l’exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

L'entrepreneur exécutant les travaux se réfèrera aux plans et au présent descriptif.

Il devra la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de son corps d'état, et à la terminaison totale des ouvrages du marché.

Les matériaux et autres produits qui seront mis en œuvre pour la réalisation des travaux seront conformes aux différentes réglementations applicables aux domaines de travaux concernés, et le cas échéant, aux normes en vigueur au moment de la signature du marché des travaux.

L’entreprise de travaux est réputée connaître ces documents et normes parmi lesquels les références suivantes sont rappelées :

* DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs.
* D.T.U 21 : Exécution des travaux en béton.
* Recommandation CNAM R408 : Echafaudage (Liste non exhaustive)

L'entrepreneur du présent lot devra la vérification sur place des côtes d'ouvrage avant fabrication, commande de fourniture ou exécution.

##### Mise en œuvre des échafaudages et nacelles

Toute installation d'échafaudages rendue nécessaire lors de l'exécution des travaux est à réaliser par l'entreprise de travaux.

Les échafaudages et moyens de manutention sont adaptés à chaque zone de travail. Ils ne doivent présenter aucun danger tant pour le personnel de l'exploitation que pour celui de l'Entreprise, ni mettre en cause la pérennité des équipements et ouvrages existants. L’Entreprise précisera au Maître d’œuvre les caractéristiques des engins et matériels de levage utilisés.

Rappel : Des dispositions particulières de protection devront être mises en place dans le cadre de l’installation d’un échafaudage (dalle de protection) ou dans le cas où un engin circulerait sur le site (pont lourd) en raison des canalisations d’eau potable enterrées sur site (refoulement et distribution) qui ne possèdent pas une charge suffisante pour leur protection.

Les travaux préparatoires seront réalisés selon les prescriptions des normes NF EN 12810-1, NF EN 12811-1 et 2, ainsi que le D.T.U. CM 66.

L’Entreprise proposera dans son offre le type d’échafaudage qu’elle souhaite mettre en place pour réaliser les travaux.

Les solutions proposées seront visées et validées par le CSPS

L’Entreprise inclura dans son offre, avec le type d’échafaudage ou d’accès en hauteur, des dispositifs pour recueillir les gravats et déchets de démolition et des dispositifs de protection (confinement) contre les projections d’eau et de béton.

Le calcul de l’échafaudage devra tenir compte du poids des gravats.

##### Entretien du chantier

L’entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CH.

L’Entreprise devra s’assurer qu’aucun élément ne sera laissé hors de l’espace de chantier.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

##### Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

* 1. DESCRIPTION DES OUVRAGES
     1. PROTECTION DE CHANTIER

DESCRIPTION

L’entrepreneur devra prévoir dans le cadre de sa démolition :

* La protection des sols conservés par de la moquette aiguilletée fine référence step Leroy Merlin ou équivalent sur zones de travail de tous les autres corps d’état, moquette non collée.
* La protection des ouvrages adjacents,
* Pour les limites de phasage Mise en place de protection « panneaux OSB » doublé d’un revêtement PVC.

LOCALISATION

Ensemble de la zone

* + 1. DEPOSE DE MENUISERIE EXTERIEURE

DESCRIPTION

Dépose d’une menuiserie extérieure et son volet roulant comprenant :

- Dépose de menuiserie extérieure ouvrages s'y rattachant compris dormant

- Couvre-joint en habillage sur la périphérie de la menuiserie

- Volets roulant et caissons y compris câblage électrique et commandes

- Enlèvement, descente, sortie, évacuation aux décharges à toutes distances compris droit de décharge

LOCALISATION

Façade Ouest suivant plan de dépose(fenêtre bureau)

(ancien bureau N°1)

* + 1. DEMOLITION ALLEGE EN BETON ARME

DESCRIPTION

L’entrepreneur devra la démolition d’une allège en béton armé, comprenant :

* L’agrandissement de l’ouverture en façade par démolition soignée de l’allège jusqu’en arase de la dalle béton.
* Pose panneaux OSB en attente
* Tous les échafaudages, platelages, engins de levage, nécessaires à la dépose des ouvrages.
* Evacuation aux décharges agréées suivant tri.
* Reprise jambage, linteau et seuil suivant les dimensions du futur accès.

Compris toutes sujétions d’exécution.

LOCALISATION

**Suivant plan de dépose,**

- Rdc: ouvertures en façade suivant repérage porte d’accès au futur Contrôle réception n°1.

* + 1. CREATION OUVERTURE DANS MURS AGGLOMERE

DESCRIPTION

"Création dans les règles de l’art et selon prescriptions, d'une ouverture dans mur aggloméré de séparation.

Démolition cloisons maçonnées (briques, agglos creux, carreaux de plâtre, ...), compris :

- Travaux à réaliser en « mouillé »

- Etaiements et protections réglementaires

- Protection contre projection eau

- Protection du sol contre l’impact physique et sonore des chutes de gravats

- Découpe par sciage disque diamant par petits éléments

- Puis démolition à la masse pour suppression du mur.

- Cadre de renfort bois si nécessaire

- Reprise et dressement des jambages

- Reprise de seuil et raccord sur revêtements intérieur et extérieur

- Création marche en raison de la différence de niveau entre la circulation N°23 et bureau responsable N°27

- Reprise des arêtes, et finition soignée des tableaux pour fixation huisserie

- Manutention, chargement et enlèvement des déblais dans des sacs étanches

- Mise en place d’une protection rigide qui condamne les ouvertures si demandé par le maitre d'œuvre

- Et toutes sujétions

Note de calcul et plans d’exécution à fournir

LOCALISATION

**Suivant plan de dépose,**

Entre futur bureau responsable N°27 et circulation « Conditionnement chariots » N°23

Entre lavage chariots N°25 et trempage bacs N°26

Entre trempage bacs N°26 et Salle à manger N°28

* + 1. DEPOSE PANNEAUX AGROALIMENTAIRE ET DIVERS

DESCRIPTION

Préalablement aux travaux de dépose, les installations techniques (fluides ou autres) seront déposées par les entreprises concernées.

1. Dépose soignée de panneaux agroalimentaires dans leur ensemble(plinthes, lisse de protection, cornière d’angle, y compris bloc porte bureau N°1).
2. Dépose ensemble cloison en bois(y compris bloc porte) local technique dans futur bureau responsable

Comprenant évacuation en décharge ou en filières locales de valorisation des matériaux de construction.

LOCALISATION

Voir plan de dépose

* + 1. DEPOSE RESINE EXISTANTE ET PLINTHES

DESCRIPTION

Après mise en place de protections et de délimitation de la zone :

* dépose plinthes dont relevés existants en résines et plinthes PVC
* découpe du revêtement résine délimitant les zones à reprendre : aspiration à la source : **travaux à réaliser en « mouillé »**

Rabotage du revêtement existant jusqu’à la dalle support : aspiration à la source

nettoyage, séchage

Aspiration à la source : utilisation d’un matériel adapté évitant les émanations de poussière

Enlèvement des déchets dans des sacs étanches à l’aide de chariots et évacuation en décharge

LOCALISATION

Suivant plan PRO 002 Dépose démolition

* + 1. PETITE MACONNERIE

DESCRIPTION

1. Création marche

Hauteur de marche sera réglementaire comprise entre 14 cm et 17 cm.

**Structure :** La marche sera réalisée en béton coulé en place une parfaite liaison structurelle aux sols et murs adjacents.

**Finition/Revêtement :** Le revêtement de la marche sera en résine(lot résine)

1. Rampe d’accès avec muret

**Structure :** La rampe et le muret sera réalisée en béton coulé en place une parfaite liaison structurelle aux sols et murs adjacents.

**Finition/Revêtement :** Le revêtement de sol sera en résine(lot résine)

LOCALISATION

Marche entre la circulation N°23 et bureau responsable N°27

Rampe d’accès entre circulation N°30 et salle à manger N°28

* + 1. DEMOLITION PLAFONDS DALLES MINERALES

DESCRIPTION

Après intervention des lots techniques, dépose de plafond, en dalles compris ossature, suspentes et protection PVC provisoire.

Mise à disposition des Services Techniques de toutes les dalles en bon état et enlèvement de tous les autres éléments du plafond

Y compris évacuation.

Pour l'ensemble de ces démolitions ou déposes, l'entreprise devra faire particulièrement attention à ne pas détériorer les différents réseaux (fluides ou autres) se trouvant notamment dans le plénum.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

La protection des sols et murs sera réalisée suivant le projet des travaux et suivant la nature des matériaux et équipements conservés

LOCALISATION

Suivant plan de dépose(ensemble plafonds et ossatures)

Uniquement Ossatures(plaques déjà déposées) en fonction des nouveaux plafonds

* + 1. ELABORATION DU DOE

Remise, en fin de travaux et avant réception d’un Dossier d’Ouvrages Exécutés (DOE), d’un exemplaire sous forme papier et informatique des documents suivants :

1. Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n’exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).
2. Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :

* Nature.
* Références – fournisseurs.
* Notices techniques, avis techniques, etc....
* Notice d'entretien.
* PV de classement au feu